

N°29
SEPTEMBRE

LE BULLETIN

Le Chalaure

Journal d'informations
de Les Eglisottes et Chalaures

Chères Eglisottaises, chers Eglisottais,

Huit tours de scrutins après (avec les primaires), riches en rebondissements, aux taux d'abstentions significatifs, il appartient désormais à nos dirigeants de mettre leurs annonces en musique.

Pour nous, collectivités, nous aurons :

I – les rythmes scolaires : l'année scolaire s'est achevée avec un décret permettant un retour à la semaine de 4 jours. Pour la CALi le système dérogatoire ne peut être mis en place pour la rentrée 2017 que s'il n'y a aucune incidence sur l'organisation des services en place.

Il est donc nécessaire, au préalable, d'harmoniser les services de transports et la vie des centres de loisirs. Les conventions en cours ne peuvent être remises en cause de façon unilatérale. Pour la rentrée de 2018 il sera nécessaire de prendre le temps de la concertation avec le corps enseignant et les parents des élèves avant que la Direction académique, si le retour aux 4 jours est retenu, l'entérine. Plusieurs réunions seront organisées, sous l'égide de la CALi, pour mettre une organisation en place, en fonction du choix des communes. Pour la rentrée de 2017 ce sera donc le statu quo.

II – la taxe d'habitation. Il va falloir intégrer cette réforme. Pour le moment nous n'en connaissons pas la portée. Néanmoins l'équation risque être difficile à résoudre car il y aura probablement un manque à gagner pour les communes. Manque à gagner qui s'ajoute aux transferts de charges, aux normes imposées mais aussi à la réduction des dotations. Il s'agit là d'une remise en question des pouvoirs des municipalités, devenues en quelque sorte tributaires des décisions de l'Etat. Après l'instruction des autorisations d'urbanisme dévolue aux communes (permis de construire, déclaration de travaux, certificats d'urbanisme.), la suppression de l'assistance technique. Nous allons hériter prochainement de l'entretien d'une partie des routes départementales (une dizaine de kilomètres) qui vont être déclassées en voies communales avec pour conséquences une charge supplémentaire pour le personnel et un matériel davantage sollicité.

On nous impose aussi des normes, peut-être justifiées, mais parfois disproportionnées. Certaines ont déjà été intégrées avec les accès pour personnes handicapées dans le cadre des travaux dans le bourg. S'ajoutent, avec un décret de juin 2017 les travaux d'isolation thermique destinés à obtenir un gain de 25% de la consommation d'énergie.

A partir du mois de novembre les communes auront en charge l'enregistrement des PACS et diverses modalités d'état civil.

Ces perspectives explorées, un point sur les travaux :

a) Ancienne salle diocésaine : nous avons entrepris sa réhabilitation avec le remplacement de la toiture. Les plaques (éverites) ont été évacuées dans un centre agréé. Nous pensons conduire cette opération sur trois ans pour rester dans nos capacités financières (sauf contraintes particulières). Il nous faudra vraisemblablement recourir à un maître d'oeuvre afin que les normes soient intégrées pour obtenir l'aval de la Commission de sécurité.

b) Gymnase : rivetage des plaques de la toiture, remplacement des panneaux translucides en polycarbonate. Ces travaux d'un montant de 12 618,60 € TTC sont destinés à remédier aux différentes fuites. Ils permettront d'attendre la programmation d'une opération plus conséquente, une faiblesse de la structure de la toiture ayant été constatée.

c) Centre bourg : C'est en 2015 que le projet de réfection de la bande de roulement de l'avenue Victor-Hugo a pris corps. Le nécessaire remplacement de la canalisation d'eau potable, en préalable à cette réfection, a eu des répercussions sur le planning initial. Vous pouvez trouver en page 2 les explications de nature à répondre à certaines interrogations.

d) éclairage public : remplacement de 75 foyers lumineux pour mise aux normes pour répondre à une directive européenne pour un coût de 48 636 €, montant qui pourrait être ramené à 39 000 € si nous obtenons les subventions des Syndicats.

e) Ancienne déchetterie ! Une nouvelle fois elle a été nettoyée. Vous trouverez le détail de cette opération dans les pages intérieures. Que dire de plus devant de telles aberrations, une telle inconséquence. Que serait notre environnement s'il n'y avait pas des structures mises à disposition des usagers, les ramassages organisés ? Mais la transgression est tellement jouissive. Tout cela a un coût, forcément répercuté. Bien sûr on ne peut que regretter la disparition de notre déchetterie au profit de celle de La Roche Chalais. Pour autant cela autorise-t-il de telles absurdités ?

L'intermède de la « trêve estivale » passé, déjà il faut remettre le couvert. Au restaurant scolaire, justement, nous avons été amenés à faire évoluer le service de la cuisine, hors toute pression et passion, en prenant le temps de la réflexion. Mais d'une façon générale la cantine scolaire (qui n'est, rappelons-le, que facultative) devient, avec l'évolution des esprits, un service de plus en plus exigeant, difficile pour le personnel qui y travaille et pour la Municipalité qui le gère. Il est à noter que les tarifs des repas de la restauration scolaire sont reconduits sans augmentation. Espérons qu'il en sera tenu compte.

TRAVAUX

TRAVAUX CENTRE BOURG

Beaucoup s'interrogent, à juste titre, sur l'état de la portion de route de l'Avenue Victor-Hugo alors que la RD traversant le village des Grands-Horruts vient d'être restaurée.

Explications :

- la réfection de l'avenue Victor-Hugo avait été programmée pour 2015 par le Conseil départemental,
- vu l'état de la canalisation du réseau d'eau potable, ancienne et dégradée, il a été jugé préférable de la remplacer avant que l'enrobé de l'Avenue soit refait. Coût de cette opération : 237 922 € (extensions et branchements compris). En effet les travaux de rabotage et de compactage de la couche de roulement auraient eu pour effet de davantage fragiliser une canalisation vétuste qu'il aurait fallu réparer lors de cassures alors que la bande de roulement venait d'être refaite.

Dans le même ordre d'idée il est apparu judicieux, avant de refaire la route, de remplacer les bordures et caniveaux particulièrement dégradés et de procéder à la réfection des trottoirs.

Pour cette opération la Municipalité a dû, au préalable, réaliser un projet d'aménagement destiné à passer une convention avec le Conseil départemental.

Le bureau d'études (SOCAMA) en concertation avec le Service Routier Départemental et la Mairie a réalisé le projet qui a été soumis aux services concernés du Conseil départemental. Après une première lecture, le projet a été amendé pour prendre en compte les normes concernant la circulation des personnes en situation de handicap, ce qui a entraîné des aménagements sur le réseau d'eau pluviale. Pour tempérer la vitesse, des chicanes avec ilots vont être intégrés au projet.

Le projet ainsi modifié a été transmis, de nouveau au Conseil départemental. A ce jour nous attendons une réponse. L'accord nous permettra de passer commande auprès de l'entreprise SENTOU, retenue pour remplacer les bordures, caniveaux et trottoirs.

Sur un montant initial de travaux de 123 102,30 € TTC il faudra ajouter 44 631,00 € TTC pour les travaux supplémentaires demandés par le Conseil départemental.

Ce n'est qu'après l'opération bordures et caniveaux que la couche de roulement sera refaite intégralement par le Conseil départemental. En attendant cette opération une réfection provisoire sera effectuée sur les parties les plus dégradées de la route.

OPERATION DEBLAYAGE



C'est quand même mieux maintenant !



Comment faut-il le dire ? Que faut-il faire pour que cette inconscience de la part de certains cesse. Nicolas HULOT devra être particulièrement persuasif. Saint-Exupéry, déjà en 1939 avait fait part de ses craintes pour notre planète dans "Terre des hommes" et s'en était ému .

C'est l'égoïsme, l'irresponsabilité d'une génération qui ne donne pas le bon exemple à celle qui suit. Et nous et le SMICVAL dans tout ça !

Du 16 au 24 mai il a fallu tout retirer, remettre en état (ce n'est pas la 1ère fois).

Ce n'est pas anodin, **plus de 125 tonnes de déchets de toutes sortes, qui ont dû être enfouis.** 16 rotations de camions du SMICVAL. **Coût de l'opération 18 243,84 € TTC car bien sûr ce n'est pas gratuit. Il faut bien que quelqu'un paye l'addition.** L'argent mis dans cette opération ne sera pas mis ailleurs.

Outre les chauffeurs du SMICVAL, le personnel municipal a lui aussi été mobilisé pendant 7 jours. Alors on téléphone pour les problèmes d'entretien de voirie. Il est difficile d'être «au four et au moulin».

Devant cette incurie il faut faire quelque chose. Une stratégie est mise en place. Des procédures ont été engagées et transmises au Ministère public. Pour les contrevenants la peine encourue est de 1500 € d'amende et la confiscation de la chose avec laquelle les faits ont été commis.

Avec le Président du SMICVAL nous avons eu l'occasion de nous entretenir de ce problème avec le sous-Préfet qui lui-même doit l'évoquer avec les services judiciaires.

Espérons que ces pratiques s'arrêteront là. Pour le moment les lieux sont respectés.

«Opération évolution» se prépare avec le SMICVAL

Cette opération est destinée à réorganiser le système de collecte afin de répondre aux évolutions démographiques

Concrètement cela va se traduire par une modification du planning des collectes en porte à porte et par le remplacement de certains bacs. Ceci se traduit par 3 nouveautés :

- a) les nouveaux bacs : un bac vert à roulettes pour les restes alimentaires
un bac jaune plus grand pour les déchets qui peuvent être recyclés
- b) nouveau jour un seul jour de collecte à retenir à partir du 23 octobre (elle se fera le même jour quelque soit le bac)
- b) fréquence de ramassage : toutes les semaines le bac vert pour les restes alimentaires (bio déchets)
tous les 15 jours le bac marron pour les déchets qui ne peuvent pas être recyclés.

en alternance avec le bac jaune pour les matières recyclables (une semaine le bac marron, le bac jaune la semaine suivante)

Une réunion publique se tiendra sur la commune le 12 septembre à 18h30 salle polyvalente à Monfourat. Des plaquettes d'informations vous sont distribuées indiquant les jours et les différentes modalités de ramassage.

Des permanences de sensibilisation et d'équipement seront organisées **au stade de football de Les Peintures:**

- les 19, 20, 21, 22, les 26, 27, 28, 29 septembre de 9 à 13h et de 14 à 18h
- les samedis 23 et 30 septembre de 9h à 12h

MANIFESTATIONS

LES ECOLES EXPOSENT A LA BIBLIOTHEQUE



Cette matinée du samedi 10 juin les enseignantes de Petite section (maîtresse Marie), de Moyenne et Grande section (maîtresse Elodie) ont organisé une exposition à la bibliothèque municipale. Il s'agissait pour elles de montrer aux parents le travail réalisé par les enfants.

Le thème retenu se rapportait aux livres du Comité de lecture.

Ainsi les parents ont pu apprécier l'application mise par les élèves, toujours fiers de montrer ce qu'ils savent faire mais aussi reconnaître l'implication des enseignants.

Ainsi on a pu voir : les jeux d'ombres, la théâtralisation d'un album et la fabrication d'un livre, tout cela autour d'un goûter réalisé par les enfants.

Remercions tous ceux qui se sont investis pour que cette matinée soit réussie, notamment Michèle notre bibliothécaire.

10 JUIN - GALA DE DANSE Association sportive et culturelle



Le gala de danse est l'une des dernières manifestations qui clôturent une saison bien remplie.

Le public n'a boudé ni la soirée, ni son plaisir. Il y avait le spectacle, la restauration aussi était assurée.

Parmi les manifestations de la saison on peut citer :

- vides greniers, marché de Noël
- activités sportives avec le badminton
- danses et hip-hop.

Pour la saison 2017/2018 nous pensons reconduire les mêmes activités. Le planning vous sera communiqué dès que la réunion avec l'ensemble des associations se sera tenue en Mairie.

En attendant le plaisir de nous retrouver le 11 septembre l'ASC vous souhaite bonne reprise.

1er octobre : vide grenier place de La Poste

vendredi 30 juin, un avant-goût des vacances



Avec la période pluvieuse il a fallu transporter ce spectacle de fin d'année scolaire de la cour des écoles au gymnase. Evidemment cette externalisation n'a pas été des plus commodes pour organiser les répétitions, mais au moins tout le monde était à l'abri.

Aussi cela n'a pas empêché les parents et les grands-parents à venir en nombre (le spectacle des écoles fait toujours recette).

Le thème de la danse a été le fil conducteur de cette soirée avec des airs de twist, charleston, danse africaine, bollywood, rock, valse, hip hop mais aussi danse classique et Mickaël Jackson....

Pour les élèves de CM2 cela clôture les longues années de maternelle et de primaire avant le grand saut dans le secondaire et les nouvelles méthodes de travail.

De bons échos de ce moment de convivialité. Pour beaucoup les esprits déjà en vacances.

Pour deux heures de spectacle il faut penser au travail de réflexion et de préparation (costumes, répétitions, installations et rangement).

La restauration a été assurée par l'Amicale laïque et l'ALSH Léo-Lagrange. Il y avait aussi les gâteaux préparés par les parents d'élèves. Merci pour cette soirée.

rentrée scolaire : le 4 septembre 2017

**RESERVEZ VOTRE SOIREE DU 22 DECEMBRE
thème «Noël autour du Monde»**

soirée du 13 juillet
 - démonstration du Club Coutreur de Twirling Baton ; REPAS
 - feu d'artifice et bal populaire avec l'orchestre GALAXY MUSIC (musicien de la localité)



Avec les différentes animations qui sont organisées il s'agit de donner vie à nos villages, Ces villages autrefois marqués par les petits commerces, par l'artisanat, ses fêtes où tout le monde connaissait tout le monde.

Force est de constater qu'en l'espace de quelques décennies nos villages ont subi d'importantes mutations. Notre commune, elle aussi, a dû faire face au départ d'une partie de sa population avec la fermeture de ses usines et celle de ses magasins. Laissant des habitations vides. Presque un millier d'emplois supprimés... sans bruit. Peut-être les journaux. Ces départs ont été compensés par l'arrivée de populations nouvelles, provenant bien souvent des banlieues, fonctionnant parfois dans l'entre-soi avec des rapports à la civilité qui ne sont plus les mêmes. Des villages tranquilles dont certains maintenant ne le sont plus.

les "Nocturnes Gourmandes"



Il s'agit donc de redonner vie, mais aussi et surtout de faciliter les contacts, de créer du lien entre les populations, l'ancienne avec ses traditions et la nouvelle. Beaucoup de nos communes rurales y sont confrontées. C'est au travers de l'école et de ses élèves, de la bibliothèque que les échanges se créent. Autant d'équipements propices aux rencontres.

Il y a aussi le travail des associations et leurs bénévoles, qui donnent beaucoup de leur temps pour animer, par leurs actions, la vie de la Cité. Quelles soient festives, culturelles et sportives, toutes tendent à cet objectif animer et créer du lien social. Ainsi :

- les clubs tarot, belote, dessin, scrapbooking, marche, de l'Amicale Laïque,
- après-midi Jazz avec l'orchestre la "JAZZ COMPAGNIE"
- des soirées dansantes du 4 février avec Génération Musette et du 13 juillet
- la kermesse de Noël et de la fête des écoles du 30 juin,
- du Gala de danse du 10 juin avec l'Association Sportive et Culturelle,
- des trois "Nocturnes Gourmandes" avec Mickaël VIGNEAU, EYMERIC et JEANNE-LISE et enfin avec Kevin ROUZIER

autant d'occasion où se produisent les rencontres et les échanges.

Alors on peut entendre ici ou là que rien ne se fait. Il est difficile pour les communes rurales de rivaliser avec les grands centres qui mobilisent et disposent d'autres moyens. Difficile aussi de lutter contre un certain désenchantement de certains de nos concitoyens. Un sujet pourtant nous mobilise : capter l'intérêt. Capturer l'intérêt sans sous-estimer les préoccupations plus terre à terre.



MAISON FAMILIALE ET RURALE

Le 1^{er} juillet, par un temps d'automne, la MFR (maison familiale et rurale) de Les Eglisottes a fêté ses cinquante années d'existence. Pour la circonstance, la nouvelle directrice Céline Richard (en fonction depuis janvier 2017) et le Président du Conseil d'administration Didier Graffeuille ont convié différentes personnalités qui, en toutes circonstances, manifestent leur intérêt pour ce centre : Monsieur Mékachéra, sous-Préfet, Madame Cartron, sénatrice, Monsieur Marois, Conseiller départemental et les anciens directeurs et administrateurs de cet établissement.

Après les discours d'usage il a été procédé à la remise des médailles. Plusieurs membres du personnel d'encadrement ont ainsi été distingués pour leur implication au sein de l'établissement.

Il faut savoir que cette structure a vu le jour en 1966 grâce à un groupe d'agriculteurs qui avaient pour ambition de former leurs descendants au métier de l'agriculture. La SAFER qui s'était alors opposée à la réalisation de chambres d'hôtes, par la famille Bouchard, a mis les locaux de l'ancienne exploitation agricole de la maison Parraud sise « Tour Blanche » à leur disposition.

Ces lieux ont une histoire. Datée du XVII^{ème} siècle, la bâtisse, a été construite par le sieur de Boussier, ancien capitaine des dragons. Elle connut ensuite plusieurs propriétaires : les frères Frichou, Messieurs Eygreteau et Pélintegeas (papetier de son état).

Ce qui fait le succès de la MFR de Les Eglisottes est certes son histoire mais aussi celle des générations d'élèves, où les enfants succèdent à leurs parents, eux-mêmes anciens élèves. D'ailleurs la nouvelle directrice, Madame Richard, n'est pas une inconnue de la MFR de Les Eglisottes puisqu'elle y a assuré des fonctions d'encadrement après avoir été élève d'une MFR.

Il faut préciser que les directeurs qui se sont succédés ont chacun marqué leur empreinte, mené un incessant combat pour faire évoluer ce centre tant en superficie des locaux de formation qu'en capacité d'accueil. L'alternance et l'internat pratiqués en partenariat avec les entreprises de la région sont les maîtres mots des MFR. Elles s'adressent aux jeunes qui n'ont peut-être pas trouvé leur voie dans le cursus traditionnel. Grâce à une pédagogie adaptée la MFR de Monfourat forme aux différents métiers de la vigne, d'aide à personne, à l'agriculture biologique et à l'élevage. Les formations vont de la 4^{ème} au Bac Pro, au diplôme d'Etat et au certificat de qualification professionnelle. Le cursus se concrétise souvent par un contrat d'embauche faisant ainsi sortir jeunes et adultes des statistiques des sans emplois.

L'équipe de la MFR se tient à votre disposition pour vous recevoir. Il reste encore quelques places pour la rentrée 2017 pour les formations suivantes : Bac Pro, service à la personne et au territoire, diplôme d'Etat, d'accompagnant éducatif et social, certificat de spécialisation en agriculture biologique. N'hésitez pas à la contacter au 05 57 69 51 58



le GAEC «Les Bois Clairs»

Le GAEC des « Bois Clairs » ne parle pas à tout le monde. Il fait pourtant partie des deux élevages girondins qui ont été récompensés au concours inter-régional du dernier salon Aquitanima. Les usagers de la RD 21 en direction de Saint Christophe de Double, Le Fieu.. peuvent voir la ferme de la famille SINGER le long de cette RD qui fait intersection avec la RD 674 à l'ancien RIS (relais informations services) et qui se prolonge en direction de Le Fieu et Saint Médard de Guzières.

Arrivée dans les années 90 la famille SINGER n'a pas à rougir de la concurrence. Le GAEC des Bois Clairs est l'une des exploitations les plus performantes du département. Elle couvre une superficie de 250 hectares, dispose d'un cheptel de 300 bovins de race « Prim'Holstein » et produit 1,5 million de litres de lait chaque année. A ce titre elle fait partie du contrôle laitier de la Gironde.

La ferme deviendra-t-elle une saga. Leur satisfaction c'est le travail en famille. A force de travail elle s'est développée. Ulrich et son épouse Rita travaillent maintenant avec leur fils David, un Bac Pro en poche. Malgré l'extension de l'exploitation il ne s'agit pas, pour la famille, de devenir une « ferme usine » une stabulation de 2 200 m², réalisée en 2015, offre au bétail suffisamment de place pour se mouvoir librement.

Avec le travail les récompenses sont arrivées. Le fils David qui participe régulièrement au concours Aquitanima a vu ses animaux primés à différentes reprises : *le 2^{ème} et 3^{ème} prix de section et meilleure mamelle espoir*. Alors peut-être un jour le Salon de l'Agriculture de Paris.

Il y a bien eu cet accident dont a été victime le père en 2009 mais ce qui préoccupe davantage la famille c'est cette crise laitière. Peut-être une amélioration en vue après la mobilisation de la filière le 13 juin qui devrait permettre une revalorisation du lait payé aux producteurs.

Il importe que le travail soit payé à sa juste valeur.

(source *Avenir Agricole et Viticole Aquitain*, juin 2017)

Prev'en Bus dans notre Village !

Nombre limité de places inscriptions obligatoires au 06 74 75 14 32
à destination des plus de 55 ans contact@prevenbus.com

ATELIERS GRATUITS

jeudi 7 septembre
14 heures

LA DOULEUR
truc et astuces pour moins souffrir

SOMMEIL
"le comprendre et l'approprier"



lundi 2 octobre
14 heures

DOMPTER son TELEPHONE
réseaux sociaux, photos

LA MEMOIRE EN MOUVEMENT
travailler la mémoire autrement

conférence : Peut-on
éviter certains cancers

lundi 23 octobre
14 heures

PRENDRE SOIN DE SOI
fabriquez votre shampoing

FACILITER MA RETRAITE
Les aides, les réseaux, les droits

lundi 27 novembre
14 heures

NOVEMBRE LE MOIS SANS
TABAC

INITIATION
A LA SOPHROLOGIE

Un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque engagé par la Société Photosol a été accordé par arrêté préfectoral du 09-09-2014.

Les études ont été réalisées par la Société Artifex. L'enquête publique a été conduite sur la période mai/juin 2014.

Les travaux engagés depuis maintenant plusieurs mois devraient se terminer courant septembre pour une mise en service fin octobre en fonction des accords entre Photosol et ENEDIS.

Le parc couvre une superficie clôturée de 17,8 hectares sur le secteur de Bel-Air.

Il est composé de 29 200 modules, de 7 onduleurs et d'un poste de livraison.

Le projet sera raccordé, via le réseau moyenne tension, au poste source de Bessanges. L'électricité produite sera vendue à ERDF, devenu ENEDIS.

La production annuelle envisagée est de l'ordre de 11 400 MWh par an. Une perte de production pour vétusté est de l'ordre de 1% par an pour une durée de vie de la centrale estimée à 20 ans.

Cette installation génère bien des taxes pour les collectivités au titre de l'IFER (entreprise réseaux) et de la CET (contribution économique territoriale). Toutefois pour notre commune il ne faut pas escompter sur des retombées puisque ces taxes sont versées aux EPCI (la CALi pour ce qui nous concerne).

Pour l'environnement l'électricité produite par cette centrale évite selon les estimations des études réalisées 99 800 teq (quantité équivalente toxique). Mais combien faudra-t-il de centrales de ce type et d'éoliennes pour satisfaire nos besoins en électricité si l'on réduit le nombre de centrales nucléaires et si en outre on veut supprimer les moteurs thermiques de nos voitures au profit des voitures électriques ?

UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE



Transport des personnes à mobilité réduite (TPMR)

Il s'agit d'un service de proximité qui s'adresse aux personnes ayant besoin d'être assistées pour leur déplacement.

a) les conditions :

- résider à l'intérieur du territoire de la CALI
- être âgés de 75 ans et plus,
- être en situation de handicap, en fauteuil roulant, malvoyant
- en perte momentanée d'autonomie

Ce service s'adresse aussi aux personnes mineures en situation de handicap à condition que le motif de déplacement soit d'ordre médical, familial, de loisir, en dehors du temps scolaire.

D'autres situations peuvent également être prises en compte de façon ponctuelle après évaluation par la commission d'accessibilité.

b) les modalités :

- constituer un dossier d'inscription auprès de la Mairie (CCAS) ou du service de transport (TPMR)
- après validation du dossier l'utilisateur est informé des modalités de fonctionnement du service

c) les tarifs :
aller-retour : 4,20 €
aller simple : 2,60 €

d) contacts :
téléphone : 05 24 24 21 68 ou courriel : transportpmr@lacali.fr
centre intercommunal d'action sociale : service TPMR
146, rue du Président Doumer - 33500 Libourne.

Attention aux fraudes sur Internet !

A plusieurs reprises nous avons été alertés par des administrés. Sachez que la délivrance des copies ou extraits d'actes d'état civil sur le site officiel de la Mairie est gratuite.

Si un site Internet vous demande de payer, alors c'est une escroquerie qui se profile.

Enquête statistique de l'Insee

A partir du 25 septembre des enquêteurs de l'Insee pourront se présenter à votre domicile. Un panel de 21 000 logements, choisis au hasard, sont concernés. Certains sont situés sur notre commune. L'enquête porte sur «l'histoire de vie et le patrimoine des ménages».

L'enquête doit permettre de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. A décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels qu'ils possèdent, ainsi que leurs emprunts. Réalisée à l'échelle européenne l'enquête permettra des comparaisons internationales.

Démarche : un courrier sera envoyé par l'Insee à l'adresse du logement l'informant qu'il fait partie des logements enquêtés. l'enquêteur, muni d'une carte officielle, se présentera à votre domicile pour prendre rendez-vous ou de réaliser l'enquête tout de suite. Les informations collectées sont strictement confidentielles. Elles ne sont transmises à aucune autre administration. C'est l'agent enquêteur qui remplit le questionnaire.

SNCF RESEAU Infrapôle Aquitaine

Des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire vont être entrepris sur la ligne Angoulême/Bordeaux. Dans ce but l'entreprise doit renouveler les voies sur la ligne traversant notre commune.

Cette opération est programmée du 13 au 30 novembre 2017 de 22 heures à 6 heures du samedi soir au vendredi matin

Une lettre d'informations élaborée par l'exploitant "Infrapôle Aquitaine" sera distribuée aux riverains. Le chantier pourrait être générateur de nuisances que l'entreprise s'efforcera toutefois de minimiser.

Les travaux nécessitent des interdictions de circulation ferroviaire. Aussi pour ne pas pénaliser les usagers qui empruntent cette ligne les travaux se dérouleront la nuit.

III - Usage des engins bruyants

Un arrêté préfectoral réglemente strictement l'usage de matériel de bricolage (perforateur, bétonnière, meuleuse...) et de jardinage (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse...). L'usage de ces engins est autorisé :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures

Même pour ceux qui travaillent, l'amplitude horaire permet, avec un peu d'attention, de maintenir de bonnes relations de voisinage.

Il suffit de décaler les travaux de quelques heures pour éviter les tensions. Sinon quel but de les réaliser en dehors des périodes réglementaires.

On peut observer une certaine propension à faire rouler des véhicules de loisirs (motos, quad...) dont l'usage, s'il amuse les utilisateurs, est particulièrement pénible pour les riverains. La bienséance voudrait qu'ils exercent leur passion dans des lieux appropriés. Tout le monde ne goûte pas à ce genre d'activité. A moins que ce soit intentionnel de leur part.

III - Entretien des appareils de chauffage

C'est avant l'hiver qu'il faut y penser et surtout qu'il faut le faire. Tous les ans il y a des intoxications au monoxyde de carbone qui peuvent se révéler irréversibles. Cela peut aussi éviter des feux de cheminée et une chaudière bien entretenue améliore la combustion et permet donc de réaliser des économies budgétaires.

INFOS MAIRIE

I - Recensement militaire

Il s'agit d'une formalité obligatoire que doivent accomplir les filles et les garçons à partir de l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 25 ans. A cette occasion une attestation leur sera délivrée. Elle devra être conservée. Une fois "la journée Défense et Citoyenneté" accomplie un certificat de participation leur sera remis. Ce document devra être présenté pour tout examen : permis de conduire, examens scolaires ou universitaires.

Pour obtenir l'attestation il suffit de venir en Mairie muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Cette démarche entraîne l'inscription automatique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Ne la négligez pas.

II - Liste électorale

Pour faire valoir vos droits lors des scrutins vous devez vous faire inscrire sur les listes électorales. Les inscriptions se font jusqu'au 31 décembre (le 30 si le 31 est un dimanche ou un jour férié). Si vous avez déménagé vous êtes concerné, l'inscription dans la commune d'installation entraîne radiation dans la commune de provenance.

Il suffit que vous vous rendiez en Mairie muni des pièces suivantes :

- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale, passeport...)
- un justificatif de domicile à votre nom (facture de gaz, téléphone, électricité, contrat de bail...)

III - Les chiens... encore et toujours

Inconscience, insouciance, toujours est-il que nous sommes toujours confrontés aux mêmes problèmes. **Les chiens !** avec les aboiements, les divagations, voire les agressions. Pour les détenteurs il n'est peut-être pas inutile de rappeler la réglementation. Peut-être qu'ils ne liront pas cet article, pourtant deux incidents récents doivent inciter à la prudence et au respect de la réglementation.

* **conditions** : l'animal doit être vacciné et identifié (l'identification est obligatoire par puce ou par tatouage).

* **aboiements** : la loi stipule (art. R.1337-7 du CSP et 222-16 du CP) que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son animal ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. C'est moins l'intensité que la durée et la répétition des aboiements qui sont pris en compte.

Démarches pour les personnes concernées par les nuisances

- le premier contact doit se faire à l'amiable en informant oralement le détenteur du chien de la gêne occasionnée.
- la seconde démarche consiste à envoyer une recommandé si la première démarche est restée sans effet
- dans l'hypothèse où le détenteur n'a rien engagé il convient de contacter le conciliateur. Si les troubles persistent il ne reste plus que la procédure judiciaire devant le TGI

* **divagation** : il est interdit de laisser divaguer tout animal domestique, ou sauvage apprivoisé (art.99-6 du règlement sanitaire départemental). Est considéré en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou qui s'est éloigné de plus de cent mètres. Dans le cas de divagation répétée, une mise en demeure pourra être adressée au détenteur de l'animal.

L'art. R622-2 du code pénal dispose que le fait de laisser divaguer un animal fait encourir une amende de 150 €.

L'art 1382 du code civil stipule que le responsable des animaux est tenu de réparer les dommages causés dans les propriétés privées.

"Lorsque des animaux non gardés ou dont le gardien est inconnu ont causé des dommages le propriétaire lésé a le droit de les conduire sans retard au lieu de dépôt désigné par le Maire" (article L211-1 du code rural).

Chenil de Saint Sauveur de Puynormand
3, route du Chenil - Téléphone 05 57 69 69 88

* **morsure** : on ne peut jamais présumer de la réaction d'un chien. Jusque là passif il peut, pour une raison ou une autre, agresser.

Tout fait de morsure doit être déclaré en Mairie par le détenteur du chien ou par toute personne ayant eu connaissance des faits. Il pourra être demandé :

- une évaluation comportemental de l'animal après une période de surveillance,
- une formation pour le détenteur de l'animal visant à obtenir une attestation d'aptitude.

A défaut l'animal sera placé dans un lieu de dépôt adapté.

* **animal susceptible de présenter un danger**, Il peut être demandé :

- de tenir l'animal muselé, en laisse ou attaché, de faire procéder à une évaluation comportementale de l'animal et pour le détenteur obtenir une attestation d'aptitude. A défaut l'animal sera placé dans un lieu de dépôt adapté.

* **chiens de la première et seconde catégorie**. La détention est subordonnée à la délivrance par le Maire d'un permis de détention sur présentation des pièces suivantes :

- identification du chien, certificat de vaccination antirabique, assurance de responsabilité civile,
- certificat de stérilisation pour les chiens de la 1ère catégorie
- de l'attestation d'aptitude délivré à l'issue d'une formation portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents (art.L211-13-1 du code rural).

Maladies vectorielles

Le Ministère de la santé et santé publique France appellent l'attention sur la prévention des maladies transmissibles, (appelées vectorielles) par les piqûres de tiques pour prévenir les maladies de Lyme et de moustiques de type "Aedes Albopictus" ou moustique tigre pour prévenir des risques des "arborivoses" (dengue, chikungunya, infection à virus Zika). Le moustique tigre a été observé dans 15 communes de Gironde. Ne pas hésiter à consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de fatigue inhabituelle, de paralysie faciale.

Frelons asiatiques : ne les laissez pas s'installer, faites détruire leurs nids

BIBLIOTHEQUE

toujours à votre service :

- lundi et jeudi : de 16 à 18 heures
- mardi, mercredi et vendredi : de 9 à 12h et de 14 à 18h

Pour la deuxième année et grâce à l'intervention de Michèle, notre bibliothèque est sélectionnée pour la "3ème journée régionale de l'inventivité" en bibliothèque qui aura lieu à Angoulême le 14 septembre sur le thème "de nouveaux usages dans la bibliothèque imaginée par le public"

La Journée régionale de l'inventivité en bibliothèque permet de partager une fois l'an des pratiques nouvelles ou originales dans les relations avec les usagers... pour un meilleur accès à la culture et à la connaissance.

10 communes ou CdC de la région Nouvelle-Aquitaine et un Conseil départemental exposeront une réalisation particulièrement remarquable.

La bibliothèque après la maison ou le travail pour partager, croiser les regards et les générations pour échanger les services, les idées.



"La culture est ce que nous partageons et ce qui nous rend libre parce qu'elle est une source inépuisable de réflexion, d'émancipation et de bonheur"

LA TRICOTHEQUE

Que de laines tricotées, démêlées, de mailles perdues, de pompons faits, de petites fleurs tressées !!! Que de chemin parcouru depuis le mois de mars et l'ouverture de cet atelier.

L'Amicale Laïque, le Club de l'Estelle, mais aussi Florentin, Jennifer, Marie-Jo, quelques mamans et leurs enfants, des petites voyageuses en goguette, tous se sont réunis les mercredis après-midi pour offrir un rayon de soleil aux habitants de la commune. Notre travail est installé depuis le 29 août, il est là pour donner le sourire, faire rêver, mettre du baume au cœur en cette période morose de rentrée des classes, d'impôts à payer et autres trucs pas marrants...

Notre objectif est atteint. Nous avons partagé un bout de route entre rires et papotages, entre apprentissage et excellence, entre générations, les plus anciennes transmettant leurs savoirs et leurs connaissances. Certaines sont plus douées que d'autres, c'est certain, mais il y a de la place pour tout le monde à la tricotèque, pour celles qui y arrivent ou...pas, il n'y a ni performance, ni objectif, juste le plaisir de se retrouver et de partager. Nous sommes déjà en hiver, les arbres vont perdre leurs feuilles, et nous pensons réchauffer leurs ramures au moyen d'écharpes de couleur. Nous continuerons donc le tricot urbain ou plutôt rural.

Mais pas seulement, notre prochain objectif, c'est tricoter en tant que « producteur » pour une association « Les Petites Pieuvres Sensation Cocon ». Il s'agit de fabriquer des petites pieuvres destinées aux grands prématurés. Il y a un cahier des charges très précis avec des impératifs de sécurité particuliers mais quel challenge à relever pour nous.

Vous aussi, venez partager, créer, crocheter, tricoter, papoter, rire, boire un thé le MERCREDI APRES-MIDI à partir de 14 h.

N'hésitez pas à franchir la porte de la bibliothèque, Michèle sera ravie de vous accueillir et de vous guider.



Ma Commune, Ma santé, solution de santé mutualisé

Ce service s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Pour plus de renseignements **des permanences se tiendront en Mairie de 14 à 18 heures les : jeudi 21 septembre ; mardi 17 octobre et jeudi 16 novembre**

Actuellement ce sont 2000 communes et 15 000 personnes adhérentes. Pourquoi pas vous ? Venez vous renseigner.

Téléphone 05 64 10 00 48 ou 05 57 69 50 15

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX :

Le conseil municipal lors de sa réunion du 24-08-2017 a décidé de ne pas modifier les tarifs des différents services (restaurant scolaire, location de la salle polyvalente de Monfourat, du gymnase, des garages ainsi que les concessions du cimetière.

(La location du gymnase n'est prévue que pour des manifestations en lien avec une activité sportive)

ALSH DE LA VALLÉE DE LA DRONNE

L'accueil loisirs de la Vallée de La Dronne de Les Eglisottes a fermé ses portes le vendredi 25 août. La rentrée se profile !

Pendant cette période estivale le Centre a rencontré l'habituel succès. De 22 à 41 enfants de 3 à 15 ans ont fréquenté le Centre. Une variété d'activités, culturelles, sportives, artistiques, manuelles ou culinaires ont ainsi été proposées. Des visites ont été organisées : l'atelier Cap Sciences à Bordeaux, l'Aquarium du Bugue ou encore le Moulin de Porchères.

Parmi les activités sportives les jeunes ont pu découvrir l'escalade, la boxe, le base-ball et la natation. De grands jeux ont été proposés tels un Kho Lanta géant autour du lac de Saint-Christophe de Double se terminant par une "dégustation d'insectes".

Pour tous, des découvertes au gré de leurs souhaits.

Remercions tous ceux qui nous ont reçu : Punch 33 à Saint Médard de Guizières, Roc Altitude à Talence, le Moulin de Porchères, la Mairie de Saint Christophe de Double, Youpi Parc de Libourne, au "P'tit Cro mignon" à Saint Médard de Guizières, l'Aquarium du Bugue, et l'ALSH de Saint Médard de Guizières. Merci aussi à la Mairie de Les Eglisottes pour l'accès à la bibliothèque municipale, à la piscine, au gymnase.

Nous rappelons que l'Accueil Loisirs fonctionne tous les mercredis après-midi de l'année scolaire ainsi que pendant les petites vacances. Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements : au 06 28 96 08 03

ou sur la boîte mail : alsh.valleedeladronne.llo@hotmail.fr